



Mise à disposition du Document de référence 2015 et du rapport sur les paiements faits aux gouvernements prévu à l'article L.225-102-3 du Code de commerce

La Compagnie de Saint-Gobain annonce avoir déposé le 4 avril 2016 sous le numéro D. 16-0265 son Document de référence 2015 incluant le rapport financier annuel et le rapport de responsabilité sociale d'entreprise auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document peut être téléchargé et consulté à partir de l'espace « Finance » rubrique « Information réglementée » du site internet de la Société (<https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee>) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Une version imprimée du Document de référence est disponible, sur simple demande, au siège de la Société : « Les Miroirs » - 18 avenue d'Alsace - 92096 La Défense Cedex.

Les documents suivants sont intégrés au Document de référence :

- le rapport financier annuel 2015 ;
- le rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le communiqué relatif aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.

Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain a procédé à la mise à disposition du rapport du Conseil d'administration sur les paiements faits aux gouvernements dans le cadre d'activités extractives, établi au titre de l'exercice 2015 en application de l'article L. 225-102-3 du Code de commerce. Ce document peut être téléchargé et consulté à partir de l'espace « Finance » rubrique « Information réglementée » du site internet de la Société (<https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee>).